



CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)

Mesure	2-17 Formations initiales aux métiers agricoles
Axe	2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active
Service instructeur	DTEFP
Dates agréments CLS	04 octobre 2007

I. Objectifs et descriptif de la mesure / dispositif

a) Objectifs

L'objectif de la mesure consiste en la mise en œuvre de différentes formations qualifiantes dans le domaine agricole :

- Permettre la qualification et l'amélioration de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- Permettre la qualification professionnelle des jeunes voulant s'orienter vers les métiers en milieu rural.

b) Quantification des objectifs (tableau des indicateurs)

Tableau :

	Nature des indicateurs	Quantification	Valeurs de référence
Rappel des indicateurs du P.O (objectif 2-a) <u>Réalisation :</u> Actions	Nombre d'heures stagiaires Nombre de création d'activité	1700 000 / an 4000 sur la période	1500 000 / an 3500 sur la période
Bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires mis en parcours	110 000 sur la période	104 000 sur la période
<u>Résultat :</u>	Taux de sortie positive	60% (en 2013)	55 % (en2006)
Indicateurs spécifiques complémentaires du cadre d'intervention	Volume horaire Nombre de stagiaires Taux de réussite Taux d'insertion	591000 608 68 % 11 %	Année 2006
	Taux de rupture	7 %	Année 2006

c) Descriptif technique

Mise en œuvre d'actions de formation dans les domaines agricole, para-agricole et agroalimentaire.



CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)

Mesure	2-17 Formations initiales aux métiers agricoles
Axe	2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

II. Nature des dépenses retenues / non retenues

dépenses retenues

Les dépenses habituelles rattachables à l'opération sur la base de clef(s) de répartition objective(s) vérifiable(s) et équitable(s).

III. Critères de recevabilité et d'analyse de la demande

a) Critères de recevabilité

Secteur d'activité ou domaine : Secteur agricole, para-agricole et agroalimentaire

Statut du demandeur : Associations loi 1901 « Maisons Familiales et Rurales » « Institut Rural d'Education et d'Orientation »

Bénéficiaire ultime : Jeunes, à partir des classes de fin de 3^{ème}

Localisation

Concentration géographique de l'intervention : Toute l'île

Autres

b) Critères d'analyse du dossier

- Taux de réussite
- Taux de rupture

IV. Obligations spécifiques du demandeur

Agrément spécifique du Ministère de l'Agriculture : contrat entre chaque MFR et le Ministère de l'Agriculture, complété par un avenant annuel précisant nombre d'élèves et de classes.

V. Informations pratiques

Lieu de dépôts des dossiers : DTEFP

Où se renseigner : DTEFP

Services consultés (y compris comité technique) : DAF Service Formation Développement (SFD)



CADRE D'INTERVENTION (FONDS FSE)

Mesure	2-17 Formations initiales aux métiers agricoles
Axe	2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

VI. Modalités financières

a) Modalités de gestion technique

Investissement générateur de recettes : Oui Non

Régime d'aide : Oui Non

— Préfinancement par le cofinancier public : Oui Non

b) Modalités financières

Taux de subvention (subvention publique versée au bénéficiaire) : 100%

Dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage publique, indiquer la part du M.O.

Plafonds (subvention publique) :

Prise en compte des investissements générateurs de recettes :

c) Modalités relatives à la mesure / dispositif

Taux de participation des partenaires

	UE %	Etat %	Région %	Départ. %	Comm %	Aut . Pub. %	Privés %
100 = Dépense publique éligible	70 %	30 %					
100 = Coût total éligible							

d) correspondance CPER ou autres programmes contractualisés

VII. Liste des annexes (le cas échéant)